

Septembre 2012

Agro

Droit public

## Avez-vous émargé l'annexe 2 ?

Cette fiche détaille tous les éléments de votre service.  
En cas de désaccord, vous pouvez saisir le DRAAF, autorité académique.

### Reprise d'ancienneté des services de surveillance et d'internat

Les personnels concernés devront adresser une demande, accompagnée de toutes les pièces justificatives nécessaires, au plus tard le 16 novembre 2012, au Bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche (BEFFR).

Faites parvenir une copie de tous vos dossiers (droit public) à

[b.ryo@spelc-fed.fr](mailto:b.ryo@spelc-fed.fr) ou [lepers.bernard@orange.fr](mailto:lepers.bernard@orange.fr)

## Négociation Annuelle Obligatoire (NAO)

Application des nouvelles grilles salariales du droit privé en septembre 2012.

Les 3 conventions collectives du CNEAP concernent les personnels administratifs et techniques, les personnels de formation et les personnels de vie scolaire.

Renseignements auprès des délégués SPELC à la CPN du CNEAP :

J. Cacciali : [jocelyne.cacciali@orange.fr](mailto:jocelyne.cacciali@orange.fr) et H. Dagorn : [dagorn.henri@neuf.fr](mailto:dagorn.henri@neuf.fr)

Droit privé

## Élections TPE

(Très Petites Entreprises)

**Le SPELC est candidat.**

Le scrutin aura lieu du 28 novembre au 12 décembre 2012,  
par voie électronique et par correspondance

**Votez et faites voter pour le SPELC**



